

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 61 (1973)

**Heft:** 7 [i.e. 7-8]

  

**Artikel:** A lire : la femme potiche et la femme bonniche

**Autor:** S.Ch.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273421>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La femme potiche et la femme bonniche

Bibliothèque Publique  
et Universitaire de  
1205 Genève

# Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

## LORSQUE L'OUÏE BAISSÉ...

Depuis quelques temps, vous vous posez une question lancinante : Oui ou non, est-ce que j'entends moins bien ? Les bruits vous parviennent atténués, vous faites répéter votre entourage. Que faut-il faire ?

Eh bien, sachez qu'il existe, depuis plus d'un demi-siècle, une Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité qui met à votre disposition des renseignements, des conseils, un appui par l'entremise de sa secrétaire sociale, Mlle Suzanne Schinz. Pour commencer, elle vous indique ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire lorsque son ouïe baisse et que l'on pense à l'achat d'un appareil acoustique. Vous trouverez l'adresse de son secrétariat à la fin de l'article.

### POURQUOI ALLER CHEZ LE MÉDECIN ?

Le bon sens commande, lorsqu'on est sérieusement malade, d'aller voir son médecin et de ne pas chercher à trouver au petit bonheur, chez un pharmacien, un médicament peut-être approprié. Dans ce cas d'ailleurs, le pharmacien vous conseille tout naturellement de consulter un médecin.

Une baisse de l'ouïe se fait-elle sentir ? Il est alors tout aussi indispensable de s'adresser à un médecin spécialiste avant de penser à l'achat d'un appareil acoustique. C'est l'unique personne qui pourra renseigner objectivement. Car on ne peut pas remédier à toutes les déficiences de l'ouïe avec le meilleur appareil du monde. Dans certains cas, le médecin pourra aider avec des médicaments, dans d'autres une opération peut apporter une amélioration certaine. C'est le médecin O.R.L., l'otologiste (spécialiste des oreilles) qui sera à même de décider si un appareil acoustique apportera vraiment de l'aide.

Bien sûr, vous êtes libres ! Personne ne peut vous empêcher d'acheter un appareil sans prescription médicale ! Mais les chances de faire une mauvaise acquisition sont alors grandes. On a déjà vu des personnes nullement dures d'ouïe acheter un appareil acoustique pour un simple bouchon de cire... Une « baisse de l'ouïe » n'a quelquefois pas d'autres causes ; ils doivent cependant être enlevés par un personnel compétent.

Sans consulter un otologiste dès le début, vous risquez de faire une mauvaise affaire, vous risquez de gaspiller beaucoup d'argent, vous risquez même de vous faire du tort.

L'AUDIOGRAMME N'EST PAS UNE ORDONNANCE PRÉCISE

Voilà ce que beaucoup de gens ignorent ! Moyennant de nombreux tests, l'otologiste établira un audiogramme qui représente la courbe

caractéristique de la sensibilité de l'oreille aux divers sons. Elle ne peut pas être comparée à une prescription pour des verres de lunettes par exemple, qui est des plus précises et ne tolère aucune interprétation. L'audiogramme n'indique qu'approximativement la sensibilité de l'oreille. On peut en déduire quel sera le meilleur genre d'appareil à choisir. Par contre la marque la plus appropriée ne pourra être trouvée que par des comparaisons systématiques, ce qui exige évidemment du temps. On ne « choisit » pas un appareil acoustique en un après-midi. Il s'est déjà produit qu'avec deux personnes, du même âge, du même sexe et munies d'un audiogramme identique, l'une entendait beaucoup mieux avec tel appareil et l'autre avec un appareil d'une marque tout différente. Il s'agit donc d'un choix très individuel. Les nombreux tests d'audiométrie, qui peuvent sembler lassants et ennuyeux, sont absolument nécessaires. Il faut savoir être patient si l'on veut se procurer l'appareil approprié et obtenir de bons résultats. Et il y a lieu de se méfier de tout vendeur qui n'offre une gamme d'appareils que dans une seule marque.

### AIDE FINANCIÈRE...

Nous terminerons par quelques indications d'ordre général : l'Assurance invalidité accorde les moyens auxiliaires, tels qu'appareil acoustique, nécessaires à l'exer-

cice d'une activité lucrative, à l'accomplissement de ses travaux habituels ou encore à l'étude ou l'apprentissage d'un métier. Ce droit s'éteint à la fin du mois où la femme atteint ses 62 ans et l'homme 65 ans. A partir de cet âge, divers fonds, dont Pro Senectute, allouent des subsides ; il est donc dans l'intérêt de chacun de se renseigner. De plus, les personnes au bénéfice de Prestations Complémentaires peuvent, sous certaines conditions, obtenir tout ou partie du paiement de leur appareil.

### ... ET PERSONNELLE

La surdité est l'infirmité la moins comprise ; elle engendre des souffrances souvent méconnues. Il est douloureux de se sentir toujours à l'écart, de ne pouvoir participer que très partiellement à une conversation, cruel d'être privé des bruits ambiants, qui confèrent l'impression d'être « dans la vie ». Les conséquences sont dans bien des cas la résignation, l'isolement, la crainte. Depuis plus de 50 ans, la Société Romande pour la Lutte contre les effets de la Surdité œuvre en faveur des durs d'ouïe. Affiliée à Pro Infirmis, elle se doit une neutralité absolue. Depuis quelques mois, elle s'est adjoint une secrétaire sociale, dont la tâche consiste précisément à renseigner sur tous les problèmes concernant la surdité (difficultés personnelles, maniement de l'appareil, renseignements divers et sur les installations pouvant faciliter la vie aux handicapés de l'ouïe). Adresse : **Secrétariat social SRLS, 10, chemin Rennie, 1009 Pully.**

Au besoin, celle-ci se rend même à domicile. Faciliter la vie dans la mesure du possible aux durs d'ouïe, telle est la devise de la SRLS.

### ABONNEZ-VOUS

A « FEMMES SUISSES »

### Sommaire

Page 2 - Commentaires sur l'affichage des prix de détail - Le Parti socialiste suisse et la femme

Page 3 - Jura : les devoirs surveillés à l'école - Nouvelles de l'Alliance

Page 4 - Avortement : l'Alliance déçue - L'Hôtesse

une personne  
toujours bien conseillée :



1872

La cliente  
de la  
**SOCIÉTÉ  
DE  
BANQUE SUISSE**

L'éditeur François Maspero qui, dans ses « cahiers libres » donne la parole à des écrivains de gauche, a certainement fait une bonne affaire avec « Femme potiche... » : les exemplaires de ce petit ouvrage exposés chez mon libraire se sont vendus comme des petits pains.

Le titre, avouons-le, est bien trouvé, le style est alerte, ironique souvent drôle. Le propos de l'auteur : prouver que la femme est opprimée de deux manières : par l'homme (le pouvoir mâle) et par le capitalisme (le pouvoir bourgeois). Etre dominée ou exploitée, tel est le sort de la femme. Les féministes radicales ont tendance à ne voir qu'un seul ennemi : l'homme, tandis que le parti communiste français voit dans le capitalisme la seule cause de l'exploitation de la femme. Les unes et les autres ont tort, puisque l'oppression de la femme, estime Claude Alzon, revêt deux formes : « une exploitation économique, consistant à tirer profit du travail féminin, mais aussi une domination politique, visant à priver la femme de tout pouvoir de décision, dans la famille comme dans la nation ». (Comme le dit M. Alzon dans un article du Monde.)

L'auteur analyse, dans plusieurs chapitres de son ouvrage, la situation de la femme dans divers milieux :

Chez les ouvriers : la femme est exploitée par son mari, sa journée de travail est double ; l'homme ne participe guère aux travaux du ménage (« travail le plus mesquin, le plus sombre, le plus lourd, le plus abêtissant » dit Lénine) ; par contre, l'ouvrière est la moins soumise au pouvoir mâle, elle participe aux décisions du ménage, grandes et petites, c'est elle qui gère souvent le budget familial.

Dans la bourgeoisie contemporaine : la femme est plutôt un parasite, une oisive, vivant aux dépens de ses parents (s'il lui ont laissé dot ou fortune) et de son mari ; l'exploité, ce n'est pas la femme, c'est le mari (on retrouve la même idée chez Esther Vilar dans « L'homme subjugué » ce qui n'empêche pas la femme d'être une victime, puisqu'elle subit une domination plus forte que dans toute autre classe ; la bourgeoisie n'a aucun droit de regard sur la gestion des biens du ménage, sauf pour de petites dépenses courantes.

Dans les classes moyennes, les cadres supérieurs : les hommes, par orgueil, ne veulent pas que leurs femmes travaillent ; leur situation est assez semblable à celle des bourgeois qu'elles veulent imiter.

Dans les ménages à double carrière : c'est le seul cas où la domination et l'exploitation tendent vers zéro, mais ce sont des cas rares, parce que peu de femmes ont une profession intéressante et rémunératrice.

En résumé, comme dit l'auteur, « tandis que l'un achète à prix d'or la docilité de la femme par son oisiveté, l'autre, qui ne possède rien, l'abêtit sous le poids des tâches les plus éreintantes et les plus viles. Le résultat est le même : maintenir le sexe féminin tout entier dans la servitude de la dépendance, de l'inculture, des horizons bornés, des ambitions mesquines ».

Quels remèdes, Claude Alzon préconise-t-il ? Une prise de conscience des travailleuses surtout, « une lutte syndicale et politique réclamant l'égalité avec l'homme dans l'emploi », délaissant toutes les demi-mesures : travail temporaire, à mi-temps. L'auteur, insiste, à juste titre, sur le fossé économique qui se creuse de plus en plus entre l'homme et la femme, les écarts entre salaires masculins et féminins s'accroissent sans cesse.

Autre remède : (Claude Alzon insiste sur le fait qu'aucun auteur, même féministe, n'a souligné ce point) la participation réelle et permanente de l'homme dans les tâches ménagères. Communistes, gauchistes, féministes... se contentent de réclamer crèches, blanchisseries, cantines, restaurants libres et gratuits... ce qui est « une véritable fuite devant le problème », dit Claude Alzon, qui estime qu'il faut apprendre à l'homme à mettre la main à la pâte, dans le ménage. Félicitons un homme d'avoir soulevé ce problème.

Quant au fond de son ouvrage, nous ne nous prononcerons pas : a-t-il raison de penser que la femme doit lutter contre deux maîtres à la fois, « l'homme et le capitalisme étant indissolublement liés » ? Cet ouvrage très intéressant, — le fait que son auteur soit un homme d'extrême gauche n'enlève rien à son intérêt — pourrait être un excellent point de départ pour un débat dans n'importe quel groupement s'intéressant à la condition féminine.

S. Ch.

## A PROPOS DE L'ARTICLE «Créer des centres de consultations?»

Dans le dernier numéro de « Femmes suisses » du mois de juin, nous avons longuement exposé la nécessité de créer des centres de consultation pour femmes enceintes en citant, comme exemple possible, l'association genevoise « Aide et conseils aux futures mères ». Or, une faute typographique rendait cet article difficilement compréhensible, le paragraphe « Et l'avortement ? » ainsi que ce qui suivait devant prendre place à la fin de l'article et non pas au milieu (le paragraphe « Comment » et « Une assistante sociale » venant s'insérer entre deux). Nous prions nos lecteurs qui n'ont pu rectifier eux-mêmes de nous en excuser.

D'autre part, des protestations nous sont parvenues, notamment de la part du professeur Geisendorff, pour n'avoir pas mentionné le très officiel Centre de planning familial genevois que ce dernier a créé. Ce n'était pas un oubli. D'ailleurs, le dynamisme de cette institution ne permettrait pas qu'on l'oublie. Mais, il nous fallait bien citer en exemple une institution. Et celle dont nous

avons parlé nous semblait plus proche de futurs et souhaités centres de consultation en s'adressant de manière restrictive aux femmes enceintes, alors que le Centre de planning familial — plus important, il est vrai — s'occupe de la vie sexuelle et affective des personnes qui viennent consulter, des méthodes de régulation des naissances, d'entretien confidentiels avec une psychologue-conseillère conjugale ou une assistante sociale, d'une collaboration éventuelle avec le corps médical, d'une bibliothèque de prêt avec des ouvrages sur la régulation des naissances, l'éducation sexuelle des enfants, etc..., et enfin de la grossesse et de la naissance d'un enfant.

Jacqueline Laporte, il y a plusieurs années, avait consacré un reportage au centre du professeur Geisendorff dans « Femmes suisses ». Nous y reviendrons. En attendant, voici son adresse : Centre d'information familiale et de régulation des naissances, 36, boulevard Saint-Georges, Genève.

M. Chenou

E 1436

